



## Maison en cas de décès de la propriétaire

Par **karineale**, le **07/01/2016** à **16:32**

Bonjour,

Mes beaux-parents ont divorcé il y a plus de 25 ans. La dame est restée dans la maison. Le monsieur a essayé de l'en chasser par tous les moyens (huissier..) mais elle est restée et n'a pas payé de contre-partie (pas de contrat de mariage). 25 ans après, elle y est toujours. Il y a 3 enfants de cette famille.

1) Le jour où cette dame décèdera, qui hérite de la maison?

2) J'ignore comment se passe la succession, surtout en cas de désaccord des enfants.

Pouvez-vous m'expliquer svp?

Par **youris**, le **07/01/2016** à **20:09**

bonjour,

pour répondre, il faudrait connaître le ou les propriétaires de la maison.

quand les enfants ne sont pas d'accord, ils restent en indivision ou ils saisissent le juge pour trancher le litige.

salutations